



Remboursement d'argent et preuve cheque

Par **jakhadi**, le **11/09/2013** à **12:55**

bonjour à tous,

voici ma question :

en avril 2013 j'ai réservé un séjour avec une amie pour la somme de 638€ avec ma carte bancaire, elle m'a donné ensuite un chèque de 319€ en juin.

Or elle a décidé dans un 1er temps de modifier son billet donc des frais ont été prélevés sur mon compte bancaire, ensuite elle a annulé son billet entraînant l'annulation du mien par la même occasion.

L'agence de voyages m'a tout de même remboursé 478€.

Aujourd'hui elle souhaite que je lui rembourse la moitié de cette somme et menace de déposer plainte pour vol si je ne lui verse pas la somme demandée.

Sa plainte peut-elle aboutir?

Bien cordialement.